



Date de convocation :

Le 3 août 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 1 en visioconférence)

Votants : 40 (dont 8 procurations)

▪ Dont pour : 37

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 3

(Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO - Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS - M. Joseph LEE)

Secrétaire de séance :

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Délibération n°2020.07.04/59

**Composition et désignation
des membres des commissions
d'appel d'offres (CAO)
et jurys de concours**

Rapporteur

M. Dominique BIRAS

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 18 AOUT 2020

- publication ou notification

le : 18 AOUT 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4^{ème} séance

Séance du 12 août 2020

L'an deux-mille-vingt, le mercredi 12 août à 09 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Dominique BIRAS, 3^{ème} vice-président, le président Monsieur Eric JALTON assistant en visioconférence, lui ayant cédé la présidence en l'absence des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS, excusé, et Harry DURIMEL, représenté.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON (en visioconférence)

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) - Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) - Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente) - Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) - M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président).

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN.

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN - Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE.

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI
M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI.
M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à M. Eric JALTON.
M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Michel MADO.
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à M. Joseph LEE.

Autres conseillers communautaires : M. Fabert MICHELY à Mme Francesca FAITHFUL.
Mme Marie-Camille MOUNIEN à M. Fulbert HENRY.
M. Alain SOREZE à Maddly GARGAR.

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) - Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente).

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE.



Considérant que ni l'assemblée délibérante ni aucun conseiller n'a été empêché de constituer une autre
Considérant que l'exécutif de l'assemblée délibérante a donné lecture de la liste de candidature ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1- De créer, pour la durée du mandat du conseil communautaire, une **commission d'appel d'offres (CAO) et jury de concours unique, à titre permanent** composée du président de la Communauté d'Agglomération Excellence ou son représentant (président de droit), et de cinq (5) membres titulaires et de cinq (5) membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

ARTICLE 2- De proclamer élus membres titulaires et membres suppléants de la CAO et jury de concours, pendant la durée du mandat du conseil communautaire, les conseillers communautaires suivants :

<u>TITULAIRES</u>
Le président (<i>Président de droit ou son représentant</i>)
M. Fabert MICHELY (<i>Conseiller communautaire</i>)
Mme Francesca FAITHFUL (<i>9^{ème} vice-présidente</i>)
M. Georges DAUBIN (<i>Conseiller – Autre membre du bureau</i>)
Mme Johane DAHOMAS (<i>Conseillère communautaire</i>)
Mme Tania GALVANI (<i>Conseillère – Autre membre du bureau</i>)

<u>SUPPLÉANTS</u>
M. Pierre THICOT (<i>Conseiller – Autre membre du bureau</i>)
Mme Nadiadh SURVILLE-PERAFIDE (<i>Conseillère communautaire</i>)
M. Justin DESSOUT (<i>Conseiller communautaire</i>)
M. Fred EUSTACHE (<i>Conseiller communautaire</i>)
Mme Maddly GARGAR (<i>Conseillère Communautaire</i>)

ARTICLE 3- Que les membres de la CAO siègent également aux jurys et commissions composées en jury, conformément à la réglementation en vigueur.



D'autoriser le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux membres de la commission ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 AOUT 2020

Le président de séance



Dominique BIRAS

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 18 AOUT 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 AOUT 2020
- Délibération transmise aux membres de la commission, le 18 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 AOUT 2020